

2023-03-30-22 : Budget primitif zones d'activités économiques pour l'année 2023

L'an deux mille vingt trois, le trente mars à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Membres en exercice :50
Membres présents :37
Pouvoirs :5
Quorum :26
Votants :42
Votes pour :42
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 24/03/2023
Date d'affichage: 06/04/2023

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Yamina RIOU, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Arnaud FREULON, Isabelle CHARRAUD, David GEORGET, Etienne GLÉMOT, Marie-Claude HAMARD, Nooruddine MUHAMMAD, Christelle BURON, Benoit ERMINE, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Michel THÉPAUT, Brigitte OLIGNON, Lilliane LANDEAU, Marie-Françoise BELLIER-POTTIER, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Joël ESNAULT, Florence MARTIN, Jean-Marc COTTIER, Christelle LAHAYE, Annick HODÉE, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés :

Françoise PASSELANDE, Julien CHÂTEAU, Frédérique LEHON, Pascal CHEVROLLIER, Muriel NOIROT, Juanita FOUCHER, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle DESNOES, Guy CHESNEAU, Jacques BONHOMMET, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Alain BOURRIER, Marie-Hélène LEOST, Jean-Pierre BOISNEAU

Pouvoirs :

Jacques BONHOMMET donne pouvoir à Pierre-Pascal BIGOT, Guy CHESNEAU donne pouvoir à Jean PAGIS, Marc-Antoine DRIANCOURT donne pouvoir à Michel POMMOT, Estelle DESNOES donne pouvoir à Maryline LÉZÉ, Catherine BELLANGER-LAMARCHE donne pouvoir à Jean-Pierre BRU

Secrétaire de séance : Christelle BURON

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20230330-2023-03-30-22-BF
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2311-1 et suivants ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

VU le règlement budgétaire et financier de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU le débat d'orientation budgétaire du 2 mars 2023 et la délibération n°2023-03-02-04 portant tenue de ce débat ;

VU l'axe 4 du Projet de Territoire dit « Renouveler la gouvernance du territoire et poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire » ;

VU l'engagement de la labellisation Lucie 26000 « Mettre en place une gouvernance responsable » ;

CONSIDERANT qu'il convient d'adopter le budget primitif du budget annexe zones d'activités économiques pour l'exercice 2023 ;

Budget annexe « Zones d'activités économiques » Dépenses de fonctionnement	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023	Budget annexe « Zones d'activités économiques » Recettes de fonctionnement	Budget primitif 2022	Budget primitif 2023
[011] Charges à caractère général	1 859 064,99	492 500,00	[70] Produits services, domaines, ventes	383 068,00	564 151,07
[65] Autres charges de gestion courante		5,00	[75] Autres produits de gestion courante		
Dépenses réelles	1 859 064,99	492 505,00	Recettes réelles	383 068,00	564 151,07
[023] Virement à la sect* d'invest.					
[042] Opérat* ordre transf. entre sect*	1 385 980,00	1 420 139,00	[042] Opérat* ordre transf. entre sect*	2 810 874,00	1 325 369,00
DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE	3 245 049,99	1 912 644,00	RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE	3 193 942,00	1 889 525,07
Résultat reporté	0,00	0,00	Résultat reporté	51 107,99	23 118,93
TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES	3 245 049,99	1 912 644,00	TOTAL DES RECETTES CUMULÉES	3 245 049,99	1 912 644,00

Budget annexe « Zones d'activités économiques » Dépenses d'investissement	Budget primitif 2022	RAR 2022 à reporter (A)	Crédits 2023 (B)	Budget primitif 2023 (=A+B)	Budget annexe « Zones d'activités économiques » Recettes d'investissement	Budget primitif 2022	RAR 2022 à reporter (A)	Crédits 2023 (B)	Budget primitif 2023 (=A+B)
Dépenses réelles	0,00		0,00	0,00	[16] Emprunts et dettes assimilées	2 709 140,03		1 223 631,42	1 223 631,42
[040] Opérat* ordre transf. entre sect*	2 810 874,00		1 325 369,00	1 325 369,00	[021] Virement de la sect* de fct.				
DÉPENSES RÉELLES ET D'ORDRE	2 810 874,00		1 325 369,00	1 325 369,00	[040] Opérat* ordre transf. entre sect*	1 385 980,00		1 420 139,00	1 420 139,00
Solde d'exécution reporté	1 284 246,03			1 318 401,42	RECETTES RÉELLES ET D'ORDRE	4 095 120,03		2 643 770,42	2 643 770,42
TOTAL DES DÉPENSES CUMULÉES	4 095 120,03			2 643 770,42	Solde d'exécution reporté	0,00			0,00
					TOTAL DES RECETTES CUMULÉES	4 095 120,03			2 643 770,42

ENTENDU l'exposé de Madame LÉZÉ, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- **D'adopter le budget primitif du budget annexe zones d'activités économiques pour l'exercice 2023 ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance
le 30 mars 2023
au Lion d'Angers,

Etienne Glénot

Accusé de réception en préfecture
049 2000000000230330-2023-03-30-22-BF
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023

Christelle Buron

Secrétaire de Séance